

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Les excursions de l'Office de Tourisme de Gardanne**

#### **Article 1. Dispositions légales.**

L'Office de Tourisme de Gardanne est un organisme local de tourisme, qui dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peut assurer la réservation et la vente de tout type de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention, conformément à ses statuts et son immatriculation IM013140019.

#### **Article 2. Informations visiteurs.**

Toute personne majeure, ou mineure accompagnée d'un parent responsable (à partir de 5 ans – année en cours – jusqu'à 17 ans), adhérente ou non, peut participer à une excursion accompagnée et/ou commentée par l'Office de Tourisme de Gardanne, intra ou extra muros.

#### **Article 3. Informations tarifs.**

Tous les tarifs proposés sont à titre indicatif. Le tarif comprend (*sauf cas exceptionnel*), le transport en autocar de tourisme, les prestations de la journée (accompagnement, visite guidée, visite culturelle, atelier ...) ainsi que le repas au restaurant. Les tarifs sont calculés sur la base d'un groupe de 30 personnes. Ils fluctuent en fonction des services proposés, de la distance du site, et des intervenants. Les tarifs réduits concernent seulement les adhérents, les enfants de 10 ans jusqu'à 17 ans (sous la responsabilité d'un adulte) ainsi que les minima sociaux. A partir de 5 ans (année en cours) jusqu'à l'âge de 9 ans, les tarifs seront évalués en fonction des tarifs proposés par les prestataires pour ces tranches d'âge. Cette tranche d'âge se trouve toujours sous la responsabilité de la personne adulte inscrite lors de la réservation. Les horaires et durées de l'excursion sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des impératifs au cours de celle-ci. Les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (heures de départ, programme, niveau de difficulté de l'excursion) se trouvent sur le site de l'Office de Tourisme, sur le ticket de l'excursion achetée ainsi que dans le guide des excursions disponible à l'accueil de l'Office de Tourisme

**Restauration : le choix du menu au restaurant est un service proposé par l'Office de Tourisme. Il est important de signaler toute allergie ou intolérance alimentaire au moment de la réservation et du paiement.** Le participant doit confirmer son choix de plat principal sous 48h après l'appel ; à défaut, l'Office de tourisme se réserve le droit de choisir le menu pour faciliter l'organisation de l'excursion. Le menu comprend une entrée, un plat principal, un dessert, le café et le vin (servi en quantité limitée). Le choix du plat principal (poisson ou viande) n'est pas obligatoire et reste à la discrétion de l'Office de Tourisme de Gardanne. Il est donc possible qu'un plat unique soit proposé lors de certaines excursions

**Horaires et durée :** les horaires et la durée des excursions sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés en **fonction des conditions météorologiques ou d'autres impératifs.**

#### **Article 4. Réservation et paiement**

Pour réserver votre excursion, deux options s'offrent à vous :

- . A l'accueil de l'Office de tourisme de Gardanne.** Rendez-vous directement à l'accueil pendant les heures d'ouverture pour vous inscrire et régler votre participation. Le paiement de la totalité au comptoir s'effectue par chèque, espèces ou CB après la réservation faite à l'Office de Tourisme de Gardanne.
- En ligne sur notre site dédié :** Réservez votre place en quelques clics sur [www.tourisme-gardanne.fr](http://www.tourisme-gardanne.fr). Le paiement se fait en tout sécurité par carte bancaire.
- Si vous vous inscrivez à l'accueil et ne pouvez pas régler immédiatement,** vous disposez d'un délai de 48h pour finaliser le paiement.

#### **Article 5. Conditions d'annulation du fait du client**

Pour toute annulation :

- Respectant un délai de 10 jours ouvrés avant la date de l'excursion :** Le montant total de votre inscription sera intégralement remboursé par virement bancaire. Merci de nous fournir vos coordonnées bancaires (RIB) pour effectuer le remboursement.
- En cas de force majeure (accident, maladie, décès) dûment justifiée, un remboursement pourra être envisagé,** même si le délai de 10 jours ouvrés n'a pas été respecté. Tout justificatif médical devra être fourni dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de l'excursion. Le remboursement ne concerne que les prestations non engagées ou non consommées. Les frais déjà engagés auprès de prestataires tiers (restaurant) ne sont pas remboursables.
- Pour toute annulation non justifiée,** aucun remboursement des prestations ne sera effectué.

Le client peut souscrire un contrat d'annulation auprès d'un organisme extérieur de son choix.

#### **Article 6. Annulation de l'excursion par l'Office de tourisme.**

Dans le cas où l'Office de Tourisme est contraint d'annuler le projet de l'excursion, chaque participant sera prévenu par téléphone et remboursé intégralement. L'Office de Tourisme peut être amené à annuler l'excursion, si le nombre de participants est insuffisant, et se doit dans ce cas, d'un remboursement intégral des inscrits par virement bancaire.

#### **Article 7 Capacité d'accueil**

OFFICE DE TOURISME DE GARDANNE EN PAYS D'AIX

1 boulevard Bontemps, 13120 Gardanne - Latitude : 43.45405197143555 | Longitude : 5.468794822692871  
Tél. + 33 (0)4 42 51 02 73 - [contact@tourisme-gardanne.fr](mailto:contact@tourisme-gardanne.fr) - [www.tourisme-gardanne.fr](http://www.tourisme-gardanne.fr)

N° SIRET : 389.024.597000.20 - Immatriculation : IM013140019

La capacité du groupe ne pourra excéder 55 personnes maximum. Dans le cas d'une demande supérieure autorisée pour l'excursion, une liste d'attente pourra être établie, sans garantie. Seule la personne organisatrice se réserve le droit de bloquer les inscriptions en fonction des accords passés avec les structures d'accueil.

## **Article 8. Interruption de la prestation.**

En cas d'interruption de la prestation au cours de l'excursion par le visiteur quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé aucun remboursement.

## **Article 9. Encadrement.**

Seuls les accompagnateurs sont habilités à prendre des décisions concernant le déroulement de la visite, telles que les choix d'itinéraires, les pauses et les commentaires. Les participants sont tenus de suivre les instructions de leur accompagnateur.

## **Article 10. Responsabilité.**

L'Office de tourisme de Gardanne met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de vos excursions. Cependant, il ne peut être tenu responsable :

- Des cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, grèves ...)
- Des actes de tiers (vol, agressions)
- De la perte ou de la détérioration d'objets personnels.

Il est de la responsabilité de chaque participant :

- De veiller à la sécurité de ses effets personnels.
- De suivre les consignes de sécurité données par l'accompagnateur.
- D'être assuré en responsabilité civile

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable tout au long de l'excursion. Cet adulte s'engage à surveiller l'enfant et à répondre de ses actes.

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de forces majeurs, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation au déroulement des prestations. Tout objet personnel perdu au cours de l'excursion n'est pas de la responsabilité de l'Office de tourisme. Toutes les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte qui en a la responsabilité pendant toute la durée de l'excursion. **Le participant est responsable de tous les dommages survenant de son fait.** Sa responsabilité civile pourra être engagée.

## **Article 11. Informations sur les excursions.**

Afin de profiter pleinement de votre excursion et d'assurer votre confort et votre sécurité, nous vous invitons à vous munir de l'équipement suivant :

- Chaussures de randonnée : privilégiez des chaussures adaptées à la marche, confortables et avec une bonne adhérence.
- Vêtements adaptés à la saison : prévoyez des vêtements légers et respirants en été, ainsi que des vêtements chauds et imperméable en cas de fraîcheur ou de pluie.

OFFICE DE TOURISME DE GARDANNE EN PAYS D'AIX

1 boulevard Bontemps, 13120 Gardanne - Latitude : 43.45405197143555 | Longitude : 5.468794822692871  
Tél. + 33 (0)4 42 51 02 73 - [contact@tourisme-gardanne.fr](mailto:contact@tourisme-gardanne.fr) - [www.tourisme-gardanne.fr](http://www.tourisme-gardanne.fr)

N° SIRET : 389.024.597000.20 - Immatriculation : IM013140019

- Protection solaire : chapeau, lunettes de soleil, crème solaire avec un indice de protection élevé.
- Eau : emportez une gourde remplie d'eau, surtout en période de chaleur.
- Petit sac à dos : pour transporter votre équipement personnel.

Les difficultés de chaque sortie sont précisées lors de la réservation. Nous vous invitons à évaluer vos capacités physiques et à choisir une excursion adaptée. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Le numéro de téléphone de vos accompagnateurs vous est inscrit sur votre ticket d'excursion une fois l'inscription finalisée.

## **Article 12- Protection des données**

Conformément à notre politique de communication, des photos seront prises durant l'excursion. Ces images seront utilisées pour promouvoir nos activités. Si vous ne souhaitez pas apparaître, merci de nous en avertir au préalable.

En vous inscrivant à nos excursions, vous nous autorisez à collecter et à traiter les données personnelles vous concernant (nom- prénom- coordonnées etc afin de gérer votre inscription, de vous communiquer les informations nécessaires au bon déroulement de l'excursion et de vous proposer d'autres activités susceptibles de vous intéresser. Ces données sont conservées pendant une durée d'un an et sont traitées avec la plus grande confidentialité. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à **contact@tourisme-gardanne.fr**.

## **Article 13. Litige.**

Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la date de départ.